

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} mai 2023 à 19 h au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-05-0438 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} mai 2023 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Mandat / Services professionnels juridiques / Avis d'expropriation / Partie du lot 5 443 991 / Station de pompage Dutrisac
- 5.5 Fermeture de rue / Lot projeté 6 559 242 / Rue Chicoine
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1822 / Travaux d'infrastructures relatives à l'alimentation, à l'emménagement et la distribution de l'eau potable / Secteur de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma propose un amendement à l'ordre du jour afin d'y ajouter également le point suivant :

- 4.5 Félicitations aux récipiendaires du Prix Mérite patrimonial du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

La conseillère M^{me} Diane Morin appuie l'amendement.

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent contre la proposition.

La proposition d'amendement est donc rejetée.

Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} mai 2023 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Mandat / Services professionnels juridiques / Avis d'expropriation / Partie du lot 5 443 991 / Station de pompage Dutrisac
- 5.5 Fermeture de rue / Lot projeté 6 559 242 / Rue Chicoine
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1822 / Travaux d'infrastructures relatives à l'alimentation, à l'emménagement et la distribution de l'eau potable / Secteur de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation

« ADOPTÉE »

23-05-0439 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 17 avril 2023;
- séance ordinaire du 17 avril 2023;
- séance extraordinaire du 24 avril 2023.

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur demande que soit corrigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023 en y remplaçant la date « 22 avril » dans le dernier paragraphe de la résolution 23-04-0429 par « 13 mai ».

Il est RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 17 avril 2023;
- séance ordinaire du 17 avril 2023 en y remplaçant la date « 22 avril » dans le dernier paragraphe de la résolution 23-04-0429 par « 13 mai »;
- séance extraordinaire du 24 avril 2023.

« ADOPTÉE »

23-05-0440 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2023

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 24 avril 2023 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

23-05-0441 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-05-0442 Organisme voué aux personnes atteintes de cancer (OVPAC) / Tournoi de golf 2023 / Commandite

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'Organisme voué aux personnes atteintes de cancer (OVPAC) dans le cadre de son tournoi de golf 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 800 \$ soit versé à l'Organisme voué aux personnes atteintes de cancer (OVPAC), à titre de commandite « Partenaire Bronze + », dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 14 juin 2023 au Club de golf Valleyfield.

« ADOPTÉE »

23-05-0443 Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2023 / Aide financière

CONSIDÉRANT la convention relative à une aide financière pour la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2021 à 2025 par laquelle la Ville a l'obligation de fournir à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges du soutien technique et logistique raisonnable ainsi que des équipements disponibles à l'aréna;

CONSIDÉRANT que le coût et la logistique relatives aux branchements électriques des kiosques l'éclairage événementiel sont maintenant assumés par la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation que cette charge de la Ville soit remplacée par une aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 6 500 \$ soit versé à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges (FHVS) à titre d'aide financière dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 24 mai 2023.

« ADOPTÉE »

23-05-0444 Autorisation de participation / Midi-conférence avec Marie-Claude Nichols / Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la tenue d'un midi-conférence avec Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, le 15 mai 2023, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la participation du conseiller Paul M. Normand et des conseillères Diane Morin et Karine Lechasseur au midi-conférence avec Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, qui se tiendra au Club de golf Atlantide à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 85 \$ par délégué, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

23-05-0445 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1834 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et travaux connexes / Aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil et de huit terrains de tennis dans le secteur Dorion-Gardens

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 24 au 28 avril 2023 inclusivement pour le Règlement d'emprunt n° 1834 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance, les honoraires professionnels et les travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil et de huit terrains de tennis dans le secteur Dorion-Gardens, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 9 750 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1834 est de 29 123;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 923;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1834 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

23-05-0446 Modification de la résolution 22-05-0344 / Servitude / Réseaux d'aqueduc et d'éclairage / Partie du lot 2 438 020 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-0344 adoptée le 2 mai 2022 autorisant l'établissement d'une servitude d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'éclairage privés en faveur de la Ville sur une partie du lot 2 438 020;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des copropriétaires Les Castels du Lac consent également à la cession desdits réseaux à la Ville, et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution pour tenir compte de cette cession;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et de cession à intervenir avec le Syndicat des copropriétaires Les Castels du Lac, sur une partie du lot 2 438 020 ayant une superficie de 1 295,50 mètres carrés, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

23-05-0447 Mandat / Services professionnels juridiques / Avis d'expropriation / Partie du lot 5 443 991 / Station de pompage Dutrisac

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation hors chaussée de la station de pompage Dutrisac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 5 443 991 situé sur la rue Dutrisac à des fins municipales et plus particulièrement pour y aménager la station de pompage Dutrisac;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'expropriation à des fins municipales d'une partie du lot 5 443 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, d'une superficie de 140,2 mètres carrés, le tout tel que montré à la description technique préparée par David Simoneau, arpenteur-géomètre, datée du 1^{er} mai 2023 et portant la minute 15 097;

QUE la Ville mandate la firme DHC avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les coûts reliés à cette expropriation soient financée par le Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1827.

« ADOPTÉE »

23-05-0448 Fermeture de rue / Lot projeté 6 559 242 / Rue Chicoine

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-0151 adoptée le 20 février 2023 autorisation la cession du lot projeté 6 559 242;

CONSIDÉRANT que ce lot constitue une partie de la voie publique soit la rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète la fermeture de rue et affecte à son domaine privé le lot projeté 6 559 242, d'une superficie de 1 589,6 mètres carrés, tandis que le lot projeté 6 559 243 demeure dans le domaine public et ouvert à la circulation, le tout tel que montré au plan cadastral portant la minute 19719, préparé le 12 janvier 2023 par Martin Gascon, arpenteur-géomètre.

« ADOPTÉE »

23-05-0449 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 avril 2023

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés en date du 14 avril 2023 totalisant un montant de 1 566 171 \$.

23-05-0450 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1822 / Travaux d'infrastructures relatives à l'alimentation, à l'emmagasinement et la distribution de l'eau potable / Secteur de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation)

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 26 avril 2023, le Règlement d'emprunt n° 1822 la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux d'infrastructures relatives à l'alimentation, à l'emmagasinement et à la distribution de l'eau potable incluant tous les travaux connexes pour alimenter le secteur de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges et le secteur Dorion en décrétant une dépense de 23 652 000 \$ et un emprunt de 15 852 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 15 852 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

23-05-0451 Mouvements de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 18 avril 2023 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

23-05-0452 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Bâtiments

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 18 avril 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de journalier – Bâtiments soit attribué à M. Sébastien Blanchette, journalier régulier saisonnier, au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 mai 2023, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Blanchette doive compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Blanchette.

« ADOPTÉE »

23-05-0453 Service des travaux publics / Attribution de poste / Mécanicien

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 26 avril 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de mécanicien soit attribué à M. Alex-Xavier Tourigny, journalier régulier saisonnier, au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 mai 2023, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Tourigny doive compléter une période de familiarisation de trois mois et obtenir son permis de conduire classe 3, ces conditions devant être remplies préalablement à sa confirmation dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Tourigny.

« ADOPTÉE »

23-05-0454 Dépôt / Procès-verbal du Comité de santé et sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 5 avril 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 5 avril 2023.

23-05-0455 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN dans le cadre de l'ajout d'un horaire de travail atypique.

« ADOPTÉE »

23-05-0456 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompier surnuméraire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 26 avril 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Samuel Ménard au poste de pompier surnuméraire au sein de la division – Opérations du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 23 mai 2023 au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des pompiers, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Ménard ait une période d'essai de douze mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste de pompier surnuméraire;

QUE des félicitations soient adressées à M. Ménard.

« ADOPTÉE »

23-05-0457 Mandat / Achat regroupé / Centre d'acquisitions gouvernementales / Biens et services cellulaires / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 15-01-036 et 16-07-539 concernant l'attribution du mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat regroupé de biens et services cellulaires pour les années 2015 à 2025;

CONSIDÉRANT que les mandats offerts par le CSPQ sont maintenant regroupés sous le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu l'offre de participer au mandat 2023-8111-50 du CAG, pour la période du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2028 visant l'acquisition de biens et services cellulaires;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer des biens et services cellulaires dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document d'adhésion.

« ADOPTÉE »

23-05-0458 Aide financière aux organismes sportifs – volet subventions aux participants / Activités sportives non offertes à Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT les principes établis dans le cadre du programme d'aide financière aux organismes – volet subvention aux participants;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite favoriser et encourager l'activité physique auprès des jeunes de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que certains sports et catégories sportives ne sont pas offerts à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite aider les familles de Vaudreuil-Dorion en participant à la réduction du coût d'inscription aux activités de certains organismes sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accorde une aide financière aux citoyens de 17 ans et moins pratiquant un sport fédéré à l'extérieur de Vaudreuil-Dorion via un organisme à but non lucratif, afin de réduire le tarif d'inscription de 25 % jusqu'à concurrence de 250 \$ par enfant par année;

QUE le remboursement s'effectue sur présentation de preuves justificatives (carte de citoyen valide, facture d'inscription).

« ADOPTÉE »

23-05-0459 Financement / Projet pilote d'éclairage au skatepark à l'été 2023

CONSIDÉRANT le succès du premier projet pilote d'éclairage au parc Paul-Gérin-Lajoie à l'été 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense maximale de 60 000 \$ pour le projet pilote d'installation d'éclairage temporaire du skatepark et des terrains de volleyball au parc Paul-Gérin-Lajoie pour la saison estivale 2023.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

23-05-0460 Services professionnels / Analyse de vétusté des systèmes de ventilation, de déshumidification et de chauffage de la piscine du Campus de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-787 autorisant la prolongation jusqu'au 15 janvier 2034 du protocole d'entente « Programme conjoint – Piscine – Commission – Ville » portant sur l'utilisation et le financement de la piscine intérieure du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL);

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une analyse de vétusté des systèmes de ventilation, de chauffage et de déshumidification de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence, notamment en raison de récents arrêts du système de ventilation, d'obtenir cette analyse dans le but de mieux évaluer les besoins en réparation ou remplacement desdits systèmes;

CONSIDÉRANT que le CSSTL est le donneur d'ouvrage qui est responsable du processus d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de contribuer, dans une proportion de 50 % et pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$, aux coûts des services professionnels visant à évaluer la vétusté des systèmes de ventilation, de déshumidification et de chauffage de la piscine sur le campus de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

23-05-0461 Modification de la résolution 23-03-0225 / Demande d'aide financière / MCC / Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-0225 autorisant la cheffe de division – Bibliothèque à compléter, signer et acheminer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » 2023-2024 pour les achats de documents effectués en 2022 et désignant le directeur du Service des loisirs et de la culture comme mandataire pour la signature de la convention d'aide financière à intervenir avec le MCC;

CONSIDÉRANT les changements apportés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) concernant les annonces de subventions pour les achats de documents, qui sont désormais pluriannuelles en l'occurrence les années budgétaires 2023 et 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 23-03-0225 soit modifiée en y remplaçant le 1^{er} paragraphe du dispositif par le suivant :

« QUE la cheffe de division - Bibliothèque soit autorisée à compléter, signer et acheminer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » 2023-2024; »

« ADOPTÉE »

23-05-0462 Octroi de contrat / 401-120-23-17 / Fourniture d'une camionnette neuve

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le fonds de roulement, du projet de remplacement et d'acquisition de camionnettes prévus au PQI (projet SI-21-002);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour la fourniture d'une camionnette neuve de marque Ford modèle F-250 Super Duty, année 2022, et ce, pour un montant de 73 260,92 \$, incluant les taxes applicables;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 15 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'aménagement complémentaire (équipements de sécurité, équipements de signalisation, coffre de rangement) du véhicule;

QUE cette acquisition ainsi que les frais accessoires soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

23-05-0463 Ratification / Résiliation du contrat n° 401-110-19-51 / Fourniture d'agents de sécurité

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-967 adjugeant le contrat de fourniture d'agents de sécurité n° 401-110-19-51 à Services de sécurités Neptune pour un an avec possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

CONSIDÉRANT les résolutions 21-01-061, 21-11-932 et 22-11-0910 par lesquelles le contrat a été renouvelé respectivement pour les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu un avis du ministre du Revenu du Québec à un tiers saisi en date du 4 avril 2023 (réf. 18062228) dans le cadre du contrat n° 401-110-19-51;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 13.02 alinéa c) du document Contrat de l'appel d'offres n° 401-110-19-51, la Ville a transmis un avis de résiliation en date du 25 avril 2023 à Services de sécurités Neptune;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée la résiliation, en date du 25 avril 2023, du contrat de fourniture d'agents de sécurité n° 401-110-19-51.

« ADOPTÉE »

23-05-0464 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-29 / Services d'entretien des parcs et des espaces verts – coupe de gazon

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'entretien des parcs et des espaces verts – coupe de gazon, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 avril 2023 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, deux de ces quatre soumissions sont non conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-23-29;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence 9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.), 153, avenue Oneida, Pointe-Claire (Québec) H9R 1A9, pour les services d'entretien des parcs et des espaces verts – coupe de gazon, et ce, pour un montant de 358 613,99 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-23-29;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2023, avec une possibilité de quatre saisons optionnelles renouvelables une à la fois.

« ADOPTÉE »

23-05-0465 Ratification / Octroi de contrat / 401-120-23-18 / Service d'élagage et de déchiquetage de branches – verglas avril 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de procéder à des travaux pour l'élagage et le déchiquetage de branches à la suite du verglas du 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont permis de dégager les voies de circulation afin de les rendre accessibles aux véhicules d'urgence dans des conditions de pannes d'électricité majeures;

CONSIDÉRANT que le maire a décrété les mesures d'urgence à partir du 6 avril 2023 pour une durée de 48 heures;

CONSIDÉRANT que les services ont été requis du 6 avril 2023 au 13 avril 2023 inclusivement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le contrat octroyé à Arboriculture de Beauce inc., 364E, route du Président-Kennedy, Beauceville (Québec) G5X 1N9, pour les services précités, et ce, pour un montant de 62 140 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

23-05-0466 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-0115, adoptée le 6 février 2023, par laquelle le Conseil mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Les Entreprises Bourget inc., le contrat de fourniture et épandage de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié l'adjudication du contrat à Les Entreprises Bourget inc., pour la fourniture et épandage de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023, et ce, pour un prix unitaire, taxes applicables non comprises, de 0,3528 \$/L.

« ADOPTÉE »

23-05-0467 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-23-19 / Fourniture et installation de gazon en plaque

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation de gazon en plaque, une seule soumissions a été reçue et par la suite ouverte, le 18 avril 2023 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401 110-23-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Terrassement Théoret inc., 624, route De Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0H4, pour la fourniture et l'installation de gazon en plaque, et ce, pour un montant de 73 354,05 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-23-19;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2023.

« ADOPTÉE »

23-05-0468 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-23 / Marquage sur chaussée

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le marquage sur chaussée, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 27 mars 2023 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-23-23;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Entreprise Technline inc., 421, avenue Courtemanche, Montréal (Québec) H1B 4X7, pour les travaux de marquage sur la chaussée , et ce, pour un montant de 648 627,15 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-23-23;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix révisé de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2023, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QU'une affectation de 177 000 \$ aux activités de fonctionnement en provenance du surplus accumulé non affecté soit faite pour les travaux 2023.

« ADOPTÉE »

23-05-0469 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-23-34 / Fourniture et installation de clôture, arrêt-balle et poteaux pour filets protecteurs au terrain de balle du parc de Bel-Air

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation de clôture, arrêt-balle et poteaux pour filets protecteurs au terrain de balle du parc de Bel-Air, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 19 avril 2023 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-23-34;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Paysagiste ADA (9166-8202 Québec inc.), 186, avenue Duffy, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2Z4, pour la fourniture et l'installation de clôture, arrêt-balle et poteaux pour filets protecteurs au terrain de balle du parc de Bel-Air, et ce, pour un montant de 61 350,66 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-23-34;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

23-05-0470 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-23-18 / Fourniture de terre végétale - contrat à commande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de terre végétale – contrat à commande, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 19 avril 2023 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-23-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Soltek Agrégats inc., 2620, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec) J7T 2C6, pour la fourniture de terre végétale – contrat à commande, et ce, pour un montant de 38 440,45 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-23-18;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjudgé pour l'année 2023.

« ADOPTÉE »

23-05-0471 Dépôt / Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 avril 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 12 avril 2023.

23-05-0472 PIIA / 200 et 220, boulevard Harwood / Construction de deux bâtiments mixtes / Lots 1 545 792, 1 545 793, 1 545 794, 1 545 795, 4 854 097, 4 854 098, 1 545 847 / Zone C2-716 / CCU n° 23-04-33

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 200 et 220, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-04-33 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 200 et 220, boulevard Harwood, le projet de construction de deux bâtiments mixtes, le tout conformément au document intitulé « 200_et_220_Harwood_CCU_230412_PIIA_ présentation » préparé par la division – Permis et inspections, en date du 12 avril 2023, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les appareils mécaniques au toit soient dissimulés par un mur-écran dont le revêtement s'agence aux couleurs présentes sur les bâtiments;
- que les climatiseurs installés sur les balcons soient dissimulés par un écran givré ou opaque sur ces derniers.

23-05-0473 Dérogation mineure / 200 et 220, boulevard Harwood / Usage Habitation mixte (H5), cases de stationnement, revêtement extérieur, îlot de verdure, plantation d'arbres et marge avant / Lots 1 545 792, 1 545 793, 1 545 794, 1 545 795, 4 854 097, 4 854 098, 1 545 847 / Zone C2-716 / CCU n° 23-04-34

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 200 et 220, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions prescrites au Règlement sur les dérogations mineures n° 1272 sont respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-04-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 200 et 220, boulevard Harwood, afin de :

- autoriser que les rez-de-chaussée des bâtiments A et B soient occupés par des logements et commerces en dérogation à l'article 3.2.119 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas dans le cas d'un bâtiment d'usage Habitation mixte (H5);
- autoriser l'aménagement de cases de stationnement en cour avant des bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.131.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui le permet seulement en cours latérales et arrière;
- autoriser un revêtement métallique pour les bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.130 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- autoriser un îlot de verdure d'une largeur inférieure à 3 mètres sur le terrain privé des bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.127.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une largeur minimale de 3 mètres;
- autoriser la plantation d'arbres à une distance de 1 mètre de l'emprise du boulevard Harwood pour les bâtiments A et B en dérogation à l'article 3.2.127.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une distance minimale de 2 mètres;
- autoriser une marge avant de 9,53 mètres pour le bâtiment A (200, boulevard Harwood) et une marge avant de 9,48 mètres pour le bâtiment B (220, boulevard Harwood) en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-716 qui prévoit une marge avant maximale de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

23-05-0474 PIIA / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Modification de l'enseigne principale / Lot 1 676 335 / Zone C2-217 / CCU n° 23-04-35

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-04-35 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc, la demande de modification de l'enseigne principale sur socle, le tout conformément au document numéro de projet PN-21642, daté du 9 mars 2023, préparé par Access Enseignes Signs.

« ADOPTÉE »

23-05-0475 PIIA / 22800, chemin Dumberry / Réfection d'une partie des façades du centre commercial / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 23-04-36

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-04-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, le projet de rénovation extérieure des façades, le tout conformément au document intitulé « subdivision local 1 » préparé par Groupe Harden, en date du 1^{er} mars 2023, et ce, conditionnellement à ce que les nouveaux appareils mécaniques au toit soient dissimulés par un mur-écran opaque ou que la démonstration soit faite que les appareils ne seront visibles d'aucune rue.

« ADOPTÉE »

23-05-0476 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Installation d'un cabanon en cour avant / Lot 5 034 593 / Zone I1-207 / CCU n° 23-04-37

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-04-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, afin d'autoriser l'installation du bâtiment accessoire en cour avant, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que la visibilité du bâtiment accessoire à partir de la rue soit réduite par l'ajout d'un écran de végétation et d'un aménagement paysager;
- que le revêtement extérieur du bâtiment accessoire soit en clins de fibres de bois;
- que les fils électriques ou autres fils servant au raccordement soient enfouis.

« ADOPTÉE »

23-05-0477 Usage conditionnel / 14, rue Sainte-Madeleine / Utilisation d'un conteneur métallique comme usage accessoire à un usage communautaire à des fins d'entreposage / Lot 1 675 342 / Zone P2-330 / CCU n° 23-04-38

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 14, rue Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-04-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande d'approbation d'usage conditionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 14, rue Sainte-Madeleine, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser l'implantation d'un conteneur métallique à titre d'usage accessoire à l'usage communautaire à des fins d'entreposage.

« ADOPTÉE »

23-05-0478 Adoption / Règlement n° 1275-315 / Zonage / Interdiction de l'usage camionnage (456) / Interdiction d'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) / Zones I2-128, I2-646, I2-647, I2-648, I2-649, I2-650, I2-651 et I2-745

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 avril 2023 le premier projet de règlement n° 1275-315;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 avril 2023 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 avril 2023 un second projet de règlement avec changements;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 19 avril 2023, les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande pour que le présent règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire jusqu'au 27 avril 2023 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-315 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de prohiber, à l'intérieur des zones I2-128, I2-646, I2-647, I2-648, I2-649, I2-650, I2-651 et I2-745 l'usage camionnage (456);
- d'interdire l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) dans un terrain ».

« ADOPTÉE »

23-05-0479 Adoption avec changements / Règlement n° 1709-23 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Mise à jour et ajout de frais aux annexes 1, 8, 9, 11, 15 et 18

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-23 a été déposé à une séance tenue le 17 avril 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1709-23 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de mettre à jour et d'ajouter des frais aux annexes 1, 8, 9, 11, 15 et 18 »

soit adopté avec les changements suivants :

- retrait, à l'annexe 18, des mentions relatives aux nombres de voies et des frais de fermeture;
- réduction, à l'annexe 18, de la tarification relative à l'occupation d'une rue collectrice, d'une artère ou d'une voie de desserte;
- ajout, à l'annexe 18, d'une tarification pour « Période d'occupation réduite » et d'une note 6.

« ADOPTÉE »

23-05-0480 Adoption / Règlement n° 1790-01 / Programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood - De Lotbinière / Conditions d'admissibilité et date limite pour le dépôt d'une demande d'aide financière

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1790-01 a été déposé à une séance tenue le 17 avril 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1790-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière afin de préciser l'une des conditions d'admissibilité et la date limite pour le dépôt d'une demande d'aide financière ».

« ADOPTÉE »

23-05-0481 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1837 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Aménagement d'une surface synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1837 a été déposé à une séance tenue le 17 avril 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1837 intitulé :

« Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs comprenant l'aménagement d'une surface synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 441 406,97 \$ ».

« ADOPTÉE »

23-05-0482 Adoption / Règlement n° 1771-03 / Chiens / Disposition relative aux chiens potentiellement dangereux

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1771-03 a été déposé à une séance tenue le 17 avril 2023;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1771-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement complémentaire au règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'ajouter une disposition relative aux chiens potentiellement dangereux ».

« ADOPTÉE »

23-05-0483 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-07 / Stationnement (RMH 330) / Installation de signalisation temporaire

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1806-07 modifiant le Règlement relatif au stationnement (RMH 330) afin de remplacer une disposition relative à l'installation de signalisation temporaire et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-05-0484 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

Monsieur Séguin demande au maire d'expliquer les raisons liées à l'ajout d'une taxe sur l'immatriculation au coût de 59 \$ à tous les véhicules de promenade immatriculés sur le territoire de la CMM.

Madame Sharma remercie les citoyens qui ont participé à sa causerie et partagé leurs idées.

Madame Sharma félicite madame Claudia Chebin et le Comité du 350^e de l'île Perrot pour avoir tous deux reçu le Prix Mérite patrimonial décerné par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

Madame Lechasseur annonce qu'il est possible de réserver en ligne un ou deux arbustes dans le cadre de la Foire horticole de la Ville et remercie le Service des loisirs et de la culture ainsi que la division – Environnement pour leur implication.

Madame Lechasseur informe la population qu'elle tiendra une séance d'information publique le 13 mai prochain.

23-05-0485 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-05-0486 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 23 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe